

PIAS SIS Année : 2023

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

Explosion d'une combinaison de type 1 lors d'une intervention pour fuite de produits chimiques

Mots clefs : CMIC, RCH, tenue type 1

Rappel sommaire des faits

Date et heure de l'accident : XX février 2023 à 21h00

Contexte :

Accident survenu de nuit

Météo : pluie / température basse / vent léger

Circonstances :

En intervention (spécialité RCH)

Résumé des faits :

Lors d'une intervention de la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention chimique) pour une fuite d'acide chlorhydrique dans un établissement SEVESO seuil haut, un premier binôme de reconnaissance a été engagé. Pour se protéger, les spécialistes RCH ont revêtu des tenues de type 1.

Celles-ci ont été mises avec l'aide d'agents de la CMIC. Les différents tests avant engagement ont été effectués. Quelques mètres après avoir passé le sas de contrôle, un agent a senti sa tenue se gonfler expulsant son masque vers le haut lui supprimant ainsi toute visibilité vers l'extérieur et libérant une grande quantité d'air. Cette surpression intérieure a aussi repoussé ses gants vers l'extérieur interdisant à l'agent toute possibilité d'ouvrir la tenue puisque celle-ci ne peut s'ouvrir que par l'extérieur. En quelques secondes, la tenue s'est entièrement gonflée et a explosé.

Le SP choqué a été pris en charge puis conduit au centre hospitalier. Au final, il a été soumis à un suivi ORL pendant 6 mois.

Illustrations



Conséquences	
Bilan humain	
Interne au service : 1 SPP UR transporté au CH désorienté présentant des acouphènes Aucun arrêt de travail Suivi médical post accident pour 6 mois	Externe au service : néant
Bilan matériel	
Interne au service : 1 tenue de type 1 détruite	Externe au service : Perte de plusieurs m ³ d'acide chlorhydrique

Analyse		
Fait générateur le plus probable : obturation de la soupape expiratoire par un "corps étranger"		
Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	- Oubli d'un disque de contrôle sur une tenue après vérification faite par une entreprise spécialisée	- Respect des procédures d'engagement - Prise en charge rapide de l'agent accidenté - Entraînement en tenue à chaque FMPA
Organisationnels	- Non vérification des tenues type 1 au retour d'un contrôle chez le prestataire	- Positionnement du sas à 50 m de la zone d'exclusion - Présence d'un RCH4 sur site - Présence du responsable EPI sur site
Techniques	- Présence du disque de contrôle de la soupape expiratoire laissé par l'entreprise ayant réalisé la vérification périodique - Non-utilisation des tenues RCH opérationnelles en FMPA - Tenue ne pouvant être ouverte que par l'extérieur	- Explosion rapide de la tenue évitant ainsi une surpression trop importante
Environnementaux	- Intervention située à - 4 m - Intervention de nuit - Météo : pluie et froid	- Accident ayant eu lieu en zone contrôlée proche du sas
Réactions immédiates		
Arrêt de l'intervention. Engagement du binôme de sécurité. Evacuation de l'agent blessé et prise en charge par personnel VSAV avant régulation et évacuation vers CH.		

Mesures de prévention
<p><u>Mesures d'information et de sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - RETEX exposé auprès de tous les agents RCH de l'établissement <p><u>Mesures de formations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du module spécifique de FMPA sur le rôle du contrôleur <p><u>Mesures organisationnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un contrôleur EPI, adjoint au contrôleur chargé des vérifications avant engagement (contrôle plis, fermeture, anomalies, bon fonctionnement de la valve d'expiration...) - Test systématique par le contrôleur EPI de la bonne évacuation de l'air au travers de la soupape expiratoire et consignation de la vérification. <p><u>Mesures techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une check-list pour le contrôleur et/ou le contrôleur EPI - Utilisation de rubans flamme pour matérialiser les éléments sensibles des tenues - Présence d'un outil perçant ou coupant pour chaque intervenant - Chasuble spécifique pour identification du vérificateur